

## Réunion avec les entreprises sur les conséquences du BREXIT



Réunion avec les entreprises sur les conséquences du BREXIT

Il est important que les entreprises se préparent au Brexit et aux changements qu'il apportera, en anticipant les conséquences sur leur activité et en prenant les décisions adaptées pour en limiter les impacts. Dans cet objectif, la Préfète du Gers a décidé l'organisation d'une réunion, co-animée par l'unité départementale de la direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et le Pôle d'Action Économique (PAE) de la Direction Régionale des Douanes, à destination des entreprises du département qui entretiennent des relations commerciales avec le Royaume Uni.

Cette réunion qui s'est tenue le 25 février 2019, a rassemblé une dizaine d'entreprises, représentant divers secteurs d'activité, plus particulièrement l'aéronautique et la viticulture, et des représentants des services de l'Etat (préfecture, douanes, DRAAF, DDCSPP, DDT, Banque de France, DDFIP, DIRECCTE), du Conseil régional et des chambres consulaires.



Après avoir rappelé les grandes étapes du processus de négociation en vue de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et des conséquences sur l'activité des entreprises (80 % du commerce de l'Union européenne avec le Royaume-Uni passe par la France), le service régional des Douanes en charge du Pôle d'action économique (PAE) de Toulouse, compétent pour le Gers, a présenté les outils pouvant être mobilisés (procédures de dédouanement, auto-liquidation de la TVA, ...).

Les services de l'Etat ont également rappelé leur forte mobilisation au service des entreprises, afin de répondre aux demandes d'information et aux questions les plus concrètes et opérationnelles. A cet égard, la cellule-conseil aux entreprises du PAE prendra contact avec l'ensemble des entreprises participantes. Le support de présentation de la réunion est en ligne sur le site de l'Etat dans le Gers (<http://www.gers.gouv.fr/Actualites/Dossier-d-actualite/Brexit>) et sera également adressé à l'ensemble des entreprises conviées.

Site internet : [www.brexit.gouv.fr](http://www.brexit.gouv.fr)

Contacts :

- [pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr)
- [brexit.entreprises@finances.gouv.fr](mailto:brexit.entreprises@finances.gouv.fr)
- [brexit@agriculture.gouv.fr](mailto:brexit@agriculture.gouv.fr)